
2008-1.1 / Elections

Délibération

Etaient présents : (35 membres)

Collège des Élus :

Mesdames Annie DAVY, Maire de Bédée (35) - Christine LELIEVRE, Maire de Sévérac (44).
Messieurs Pierre DEMERLÉ, Conseiller Municipal de Nozay - Michel DEMOLDER, Président du Syndicat Intercommunal de la Seiche Aval - Jean-Louis GAUTIER, Maire de Landujan (35) – Marc HERVÉ, Conseiller Municipal Rennes - François HERVIEUX, Conseiller général du Morbihan – Dominique JULAUD, Conseiller général d'Ille et Vilaine – Marcel LE BOTERFF, Maire d'Elven (56) - Joseph LEGAL, Conseiller général du Morbihan – Philippe LEMONNIER, Maire Adjoint à Saint Vran (22) - Jean-Claude LOZE, Maire de la Grée Saint Laurent (56) - Yvon MAHÉ, Conseiller général de Loire-Atlantique - Jean-René MARSAC, Conseiller régional de Bretagne – Robert NOGUES, Conseiller général des Côtes d'Armor – André PIQUET, Maire de Bohal (56) - Thierry TRAVERS, Président du Syndicat Intercommunal du Chevré -

Collège des Usagers, propriétaires riverains, organisation professionnelles et associations :

Madame Françoise LACHERON, association « Bretagne Vivante »
Messieurs Charly BAYOU, Comité des canaux bretons - Aimé CHAUVIN, Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique – Claude DELABROSSE, Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille et Vilaine - Robert GASCOIN, Président de la Fédération de pêche de la Loire-Atlantique – Jacques HAMONIC, Ligue régionale de Canoë-kayak de Bretagne - Christian LE CLEVE, Délégué régional de la Fédération de pêche du Morbihan - Joseph MENARD, Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine - Camille RIGAUD, association « Eaux et rivières de Bretagne » - Patrick STUTZINGER, collectif des associations de sinistrés du Bassin de la Vilaine.

Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

Madame Martine PINARD, MISE d'Ille et Vilaine, représentante du Préfet de la Région Bretagne.

Messieurs Yves BERHAULT, MISE des Côtes d'Armor, représente le Préfet des Côtes d'Armor – Patrick BERTRAND, MISE du Morbihan, représente le Préfet du Morbihan – Paul FERRAND, Mise de Loire-Atlantique, représente le Préfet de la Loire-Atlantique - Christian LAISNÉ, Mise d'Ille et Vilaine, représente le Préfet d'Ille et Vilaine – M.LE DAFNIET, DIREN Bretagne - Yves QUÉTÉ, ingénieur Géo Sciences –Yvon SIOU, représentant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne – Mr VACHET, représentant de la délégation régionale de l'O.N.E.M.A

Etaient excusés :

Mesdames Yvette ANNÉE, Conseillère Générale du Morbihan – Nicole BOUILLON, Conseillère générale de la Mayenne – Andrée GAUDOIN, Conseillère régionale des Pays de la Loire – Marie-Jo HAMARD, Conseillère générale du Maine et Loire.

Messieurs Yannick BIGAUD, Conseiller général de Loire-Atlantique - Philippe BONNIN, Conseiller général d'Ille et Vilaine - Joël BOURRIGAUD, Maire de Saint-Dolay - André CALISTRI, Conseiller général des Côtes d'Armor – Joseph COLLET, Maire de Trévry (22) – Yves DANIEL, Maire de Mouais (44) - Hubert HUCHET, Président du Syndicat Intercommunal de Bassin Versant de la Vilaine Amont – Jean-Yves LEFEUVRE, Président du Syndicat Intercommunal de la Flume - Christophe MARTINS, Conseiller général d'Ille et Vilaine – Mr METAIREAU, Président de CAP Atlantique - René MORICE, Maire de Glénac - Jean-Pierre MOUSSET, Conseiller régional de Bretagne - Michaël TREGOUET, Maire Adjoint de Loscouët sur Meu (22) – Christian TRICOT, Président de la Fédération de pêche d'Ille et Vilaine – Yvan URVOY, Agence de l'Eau Armor Finistère

Assistaient également à la séance :

Mesdames Catherine GREMILLET, Région Bretagne – Sophie GIRAUD, Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golf du Morbihan – Laurence GUICHARD, Chef de secteur au Grand Bassin de l'Oust - Françoise JÉHANNO, Conseil Général du Morbihan – Dominique MARTIN, Assistante de Direction au Grand Bassin de l'Oust - Anne RICHOU, Conseil Général d'Ille et Vilaine -

Messieurs Bernard AUDRAN, Maire d'Ambon et Elu du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golf du Morbihan - Bertrand BARBIER THALY, Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Trévelo – Martin BLANPAIN, Chef de secteur au Grand Bassin de l'Oust - Mr BOURGES, Président du Syndicat Intercommunal de Bassin versant de l'Ille et de l'Illet – Paul LOIZEAU, Directeur de l'association du Grand Bassin de l'Oust - Robert PERROT, Maire de Comblessac – Eric RAVENET, Conseil Général des Côtes d'Armor.

Services de l'IAV :

Mademoiselle Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat du SAGE Vilaine.

Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine, Directeur Adjoint.

Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services.

La séance de la nouvelle Commission Locale de l'Eau du Sage Vilaine est ouverte, à 14h30 dans la salle communale de Comblessac, par un message d'accueil de Monsieur Robert PERROT, Maire.

Après ce message de bienvenue à la nouvelle C.L.E, le rappel de sa composition, des textes relatifs à l'élection du Président, et du « règlement intérieur » sur la Vice-présidence et la Commission permanente, le collège des élus s'est retiré et a procédé à l'élection du Président, du Vice-président et des membres de la Commission permanente. Les deux autres collèges ont également voté pour leurs représentants à la Commission Permanente.

*
* *

Monsieur Jean-René MARSAC, Député d'Ille et Vilaine, Conseiller régional de Bretagne, a été réélu Président de la CLE par 21 voix et 3 bulletins blancs.

Monsieur André PIQUET, Maire de Bohal, Président de l'association du Grand Bassin de l'Oust, a été élu Vice-président de la CLE par 27 voix et 1 bulletins blancs.

La Composition de la Commission Permanente est :

***Collège des élus* :** Jean-René Marsac, André Piquet, Annie DAVY, Christine LELIEVRE, Michel DEMOLDER, Dominique JULAUD, Marcel LE BOTERFF, Thierry TRAVERS.

***Collège des usagers* :** Camille RIGAUD (Eaux et rivières de Bretagne), Claude DELABROSSE (Maison de la Consommation et de l'Environnement), Joseph MENARD (Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine), Aimé CHAUVIN (Chambre d'Agriculture de la Loire-Atlantique)

***Collège des Administrations* :** Mesdames et messieurs les représentants de la Diren Bretagne, Mise d'Ille et Vilaine, Mise de Loire Atlantique, Agence de l'Eau Loire Bretagne. Il est acté que les Services de l'Etat pourront faire siéger, en tant que de besoin, la Mise du Morbihan.

Il est donné mandat à la Commission Permanente de préparer une révision des règles de fonctionnement conforme aux nouvelles dispositions réglementaires, afin que ces règles soient présentées à la CLE.



Jean-René MARSAC
Président de la CLE du SAGE Vilaine